

# CONTRAT DE REPRISE DES FIBREUX CSA<sub>3</sub>D

## Avenant n°2 : Révision des Prix pour l'Année 2019

ENTRE :

Le \_\_\_\_\_, dont le siège social est \_\_\_\_\_,  
représenté par \_\_\_\_\_, en qualité de Président, dûment habilité à  
signer,

D'une part

Ci-après nommé « la collectivité »

ET

la société PAPREC France, 7 rue du docteur Lancereaux 75008 PARIS, portant le SIRET  
33305028400186, représentée par Monsieur Christophe MALLEVAYS, en sa qualité de Directeur  
Département Collectivités, dûment habilité,

D'autre part,

Ci-après nommé « le repreneur »

Etant rappelé ce qui suit :

La **collectivité** a confié, par contrat, au **repreneur** le rachat des fibreux, issus du tri de la collecte  
sélective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période ferme de 1 an renouvelable 3 x 1 an.

Les conditions économiques actuelles du marché se sont fortement dégradées ; les parties ont donc  
décidé, d'un commun accord, une révision du prix plancher pour les fibreux catégorie PCNC, Carton,  
Gros de Magasin, JRM et la révision du prix de base et du prix plancher.

En conséquence, les parties ont convenu de ce qui suit :

### ARTICLE 1 : APPLICATION DES NOUVEAUX PRIX PLANCHER POUR L'ANNEE 2019

Les prix plancher sont fixés:

- PCNC 5.02 prix plancher à 65 €/t,
- Carton 1.05 prix plancher à 80 €/t,
- Gros de magasin 1.02 prix plancher à 15 €/t

### ARTICLE 2 : APPLICATION DES NOUVEAUX PRIX DE BASE POUR L'ANNEE 2019

Les prix de base (Janvier 2019) sont fixés :

- PCNC 5.02 : 52.20€/t
- Carton 1.05 : 78.50€/t

- Gros de magasin 1.02 : 16.35€/t

**ARTICLE 3 : DATE ET DELAI D'APPLICATION**

Le présent avenant entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sera effectif sur l'année entière 2019.

**ARTICLE 4 : AUTRES CONDITIONS**

Toutes les clauses et conditions du contrat de reprise visé en préambule non contraires aux présentes restent et demeurent avoir plein effet.

Fait en trois exemplaires originaux à , le

Pour **PAPREC France**  
Monsieur Christophe MALLEVAYS  
Directeur du service collectivités

Pour le  
Le Président,